



Montpellier, le 11 janvier 2012

Jean-Luc Vaïsse  
Secrétaire départemental SE-Unsa 34

A Monsieur l'inspecteur d'Académie  
Directeur des services départementaux de  
L'Education nationale de l'Hérault

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de l'Hérault dépose une alerte sociale à compter du jeudi 12 janvier pour une période de deux mois.

Cette alerte sociale porte sur les sujets suivants :

- ✓ Mesures de carte scolaire 2012 dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré du département de l'Hérault.
- ✓ Incidences sur la situation des personnels.

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'assurance de mon profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Le secrétaire départemental SE-Unsa 34

Jean-Luc Vaïsse